

ARRÊTÉ N° D 33-2026 du 9 avril 2026

Publié le : 09 AVR. 2026

Transmis en préfecture le : 09 AVR. 2026

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION AU PROFIT
D'UN CONSEILLER MUNICIPAL M. Philippe GILBERT

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;
Vu les procès-verbaux de l'élection de la municipalité du 20 mars 2026 ;
Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 22 mai 2026 à 18h00 ;
Considérant que les Conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Monsieur Philippe GILBERT, Conseiller Municipal, est délégué afin de remplir le vendredi 22 mai 2026 à 18h00 les fonctions d'Officier d'état civil, et pouvoir célébrer ce mariage.

Article 2

La Directrice générale des services de Saint-Laurent-sur-Sèvre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché. Ampliation sera :

- Remise à l'intéressé,
- Transmise à la Préfecture,
- Transmise au le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de la Roche-sur-Yon.

Fait à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 9 avril 2026

Le Maire, Nadia CADORET

